



R É S E A U 11

SYNDICAT MIXTE
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11

NOTE D'INFORMATION

AUX ADHÉRENTS DE RÉSEAU11

CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT
PRÉVUE AU 1ER JANVIER 2024

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Dès sa création au 1er janvier 2020, notre syndicat RéSeau11 s'est investi pleinement dans ses deux compétences, à savoir la **protection de la ressource en eau**, ainsi que la **production et le transport d'eau potable**. Depuis plus de trois ans, RéSeau11 poursuit une **politique ambitieuse et solidaire** qui met l'accent sur la préservation durable de nos ressources et la sécurisation en eau potable des communes de notre périmètre. Plusieurs communes nous ont ainsi rejoint, permettant à notre structure de développer des **projets structurants pour nos territoires dans un esprit de partage de la ressource**.

Aujourd'hui, une nouvelle page pourrait s'écrire pour RéSeau11. En effet, comme évoqué lors de précédents Bureaux et Assemblées Générales, le **Département de l'Aude** souhaiterait rejoindre RéSeau11.

Au-delà d'une adhésion classique comme cela a pu être le cas pour certaines communes, c'est un changement de forme juridique qui devrait être réalisé. C'est à ce titre que le nouveau **Syndicat Mixte Ouvert RéSeau11** serait créé, regroupant les actuels adhérents, 3 intercommunalités et 64 communes, ainsi que le Département de l'Aude.

Il nous reviendra de prendre cette décision en juin prochain lors d'une Assemblée au cours de laquelle les nouveaux statuts et les implications financières seront largement abordés.

Ensemble, je suis convaincu que nous allons tourner une nouvelle page pour notre syndicat. »

André VIOLA



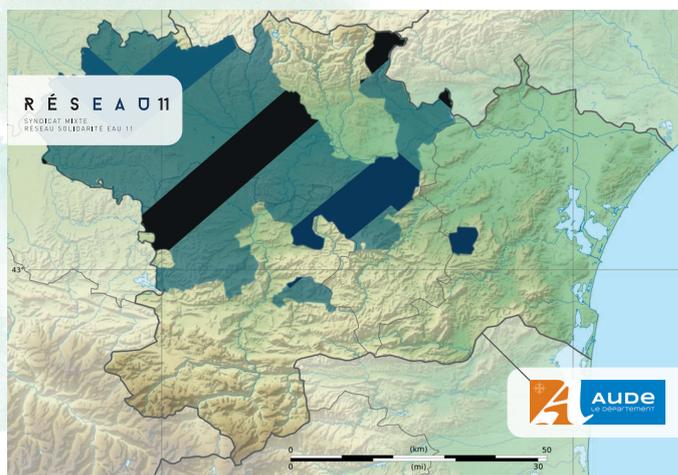
DE SYNDICAT MIXTE FERMÉ À SYNDICAT MIXTE OUVERT...

Lors de sa création en 2020, RéSeau11 a pris la forme juridique de Syndicat Mixte Fermé. En effet, comme le prévoit l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adhérents d'un tel syndicat sont des communes et des intercommunalités. C'est ainsi que le Syndicat Mixte Fermé RéSeau11 regroupe aujourd'hui 3 intercommunalités et 64 communes.

Avec la volonté du Département de l'Aude de rejoindre la dynamique RéSeau11, il ne serait plus possible de maintenir une telle forme juridique.

Il serait ainsi envisagé de créer une nouvelle entité qui garderait le nom « RéSeau11 », mais dont la forme juridique serait celle d'un Syndicat Mixte Ouvert.

En effet, un Syndicat Mixte Ouvert, soumis aux articles L.5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, regroupe des collectivités territoriales de niveaux différents, dont les communes, les intercommunalités et les départements.



AU SUJET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU...



QUELLES MISSIONS ET SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?

Pour les adhérents actuels de RéSeauil (64 communes et 3 intercommunalités), il n'y aurait pas de changement concernant l'intervention du syndicat : RéSeauil continuerait d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux relatifs à la compétence principale « Protection de la ressource en Eau » tel que cela a été défini dans ses statuts, à sa création.

Pour les communes (et intercommunalités qui disposent de la compétence « eau potable ») du Département de l'Aude, non-adhérentes à RéSeauil et souhaitant une **assistance à maîtrise d'ouvrage**, le syndicat assurerait des **missions** d'assistance aux communes qui en feraient la demande, et non une maîtrise d'ouvrage directe.

En effet, les missions qui seraient menées à l'échelle départementale, hors du périmètre actuel, porteraient sur les éléments suivants :

- assistance aux collectivités dans le cadre des procédures de régularisation administrative des captages d'eau potable :

présentation de la démarche, proposition d'un cahier des charges et établissement d'un dossier de consultation des entreprises, analyse des offres et suivi de la procédure jusqu'à obtention de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et la réalisation des travaux prescrits,

- assistance aux collectivités dans le suivi de la protection de leurs captages (visite technique des captages),

- assistance aux collectivités dans le cadre des démarches « captages prioritaires » :

présentation de la démarche, proposition d'un cahier des charges et établissement d'un dossier de consultation des entreprises, analyse des offres et suivi de la démarche jusqu'à mise en place d'un programme d'actions,

- suivi du périmètre de protection du Lac de Laprade dont dépend l'usine des Barthes pour sa production d'eau potable.



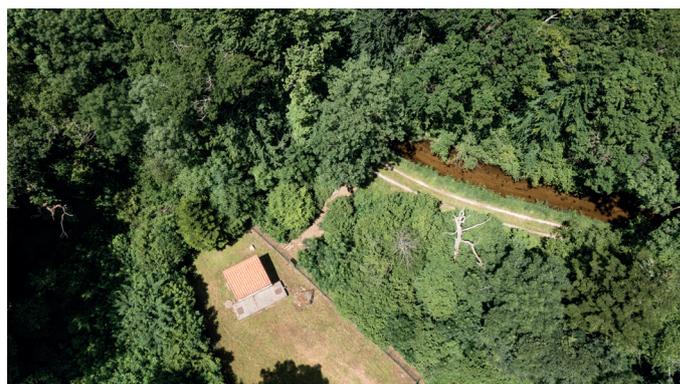
QUELS BUDGETS ? DES RECETTES, DES DÉPENSES...

Afin d'assurer l'ensemble des missions précédemment listées et renforcer la politique de protection de la ressource sur le territoire, **le Département de l'Aude participerait à hauteur de 33% des contributions des autres adhérents sur le budget principal de RéSeauil**

Tout d'abord, cela permettrait de se doter d'un **Equivalent Temps-Plein (ETP)** afin d'assurer ces nouvelles missions. En plus de l'aide apportée par le Département, RéSeauil pourrait prétendre à 50% d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi qu'à une participation des communes non adhérentes pour couvrir le reste à charge.

Ensuite, il y aurait une possibilité de **porter les investissements à un haut niveau** afin d'assurer :

- un renforcement des programmes de recherche en eau,
- une accélération des démarches de protection réglementaires des captages (DUP),
- la réalisation et la mise à jour plus régulière des études générales stratégiques (connaissance des aquifères, impact du réchauffement climatique, schéma de sécurisation...).



AU SUJET DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT D'EAU POTABLE...

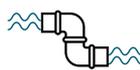
QUELLES INFRASTRUCTURES ?

Aujourd'hui, le Département de l'Aude dispose d'infrastructures assurant la production d'eau potable. Ainsi, l'adhésion du Département s'accompagnerait du **transfert du système d'eau potable de Laprade** qui se compose de :

- l'**usine de traitement des Barthes** située à Cuxac-Cabardès,
- l'**adducteur d'eau traitée**, en aval de l'usine.

Pour rappel, cette usine est alimentée en eau brute par le Lac de Laprade qui lui, resterait géré par le Département.

Actuellement, l'ensemble du barrage, de l'usine de traitement et de l'adducteur est géré par un contrat de délégation de service public avec la Société des Eaux Potables de Laprade (SODEPLA), regroupant les sociétés BRL et Véolia jusqu'au 31/12/2023 (report de l'échéance prévu par le Département au 31/12/2024).



Usine des Barthes

Cet ensemble implique aujourd'hui :

- des dépenses : charges d'exploitation, impôts fonciers...
- des recettes : ventes d'eau potable à divers gestionnaires dont RéSeauil, hydroélectricité, vente d'eau brute pour l'irrigation...

Compte-tenu de l'ensemble des charges et des recettes liées à ces infrastructures, il s'est avéré nécessaire de procéder à une répartition entre l'eau brute et l'eau potable. Cette répartition a notamment été réalisée sur la base de l'actuel contrat d'exploitation entre le Département de l'Aude et la SODEPLA.

Cela a permis d'envisager les perspectives présentées ci-après en termes de dépenses et de recettes pour notre syndicat.

DES DÉPENSES...

Un **achat d'eau brute** du Lac de Laprade serait effectué par RéSeauil afin d'alimenter la station des Barthes. Cet achat concernerait 1,4 Mm³/an (pouvant atteindre le quota affecté à l'eau potable de 4 Mm³/an) avec un prix fixé à 0,12 €/m³.

A ce titre, une convention spécifique serait mise en place entre le Département de l'Aude et RéSeauil.

D'autres charges d'exploitations, autre que l'achat d'eau brute, et liées au fonctionnement quotidien de l'usine d'eau potable (personnel, énergie, produits de traitement, analyses, assurances...) seraient également à prévoir. Il y aurait notamment une participation financière à l'impôt foncier de l'ordre de 100 000 € (50 %).

Toutefois, ces charges seraient considérablement diminuées (de près de 300 000 €) compte-tenu de la fin d'un emprunt qui était jusqu'alors destiné à financer la deuxième filière de traitement de la station.

Achat d'eau brute du Lac de Laprade :
1,4 Mm³/an
0,12 €/m³



Lac de Laprade

DES RECETTES...



Tout d'abord, RéSeau11, en tant que gestionnaire de l'usine d'eau potable, serait amené à vendre de l'eau potable à des tiers (Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire, Villardonnell) et percevrait donc le **produit des ventes**.



Ensuite, en prenant en considération la **baisse des dépenses d'exploitation** présentées ci-dessus et un maintien des ventes d'eau à d'autres gestionnaires, il est attendu une économie de près de 200 000 € sur les services Centre, Trois Vallées et Limouxin équivalent à une baisse du prix de l'eau de 0,05 €/m³.

Économie pour les services Centre, Trois Vallées et Limouxin = 0,05 €/m³

DE NOUVEAUX STATUTS POUR LE SYNDICAT MIXTE OUVERT RÉSEAU11

Avec la création du Syndicat Mixte Ouvert RéSeau11, il conviendra pour les délégués d'adopter de nouveaux statuts.

Même si les statuts resteraient sensiblement les mêmes à ce qu'ils sont aujourd'hui, il y aurait quelques évolutions, à savoir :

- **compétences** : définir les modalités d'intervention du Syndicat, notamment pour la compétence « Protection de la ressource en eau » avec de nouvelles missions à l'échelle départementale,

- **représentativité** : pour les intercommunalités et les communes aujourd'hui adhérentes de RéSeau11, la représentativité n'évoluerait pas par rapport à la situation actuelle.

Bien évidemment, afin de prendre en considération l'arrivée du Département, il conviendrait d'ajouter des délégués départementaux. Au vu des engagements présentés précédemment, cette représentativité pourrait correspondre, pour la compétence principale, à 20 délégués représentant le Département, qui s'ajouteraient aux 42 membres actuels représentant les communes et les intercommunalités (soi 33 % environ des délégués)

Tous ces éléments seront détaillés fin juin lors d'un comité syndical au cours duquel vous aurez à décider de l'avenir de RéSeau11

PLANNING

- **D'ici juin 2023** : élaboration des projets de statuts

- **De juin à septembre 2023** : saisine des adhérents actuels afin de se prononcer sur la création du Syndicat Mixte Ouvert et les projets de statuts

- **Octobre – novembre 2023** : saisine par le Préfet de la Commission Interdépartementale de Coopération Intercommunale

- **Fin juin 2023** : présentation des projets de statuts et proposition de délibération de RéSeau11 en faveur de la création du Syndicat Mixte Ouvert avec comme adhérents : les communes et les intercommunalités actuelles ainsi que le Département de l'Aude

- **Septembre 2023** : délibération du Conseil Départemental

- **Décembre 2023** : Arrêté Préfectoral de création du Syndicat Mixte Ouvert « RéSeau11 »